

Image not found or type unknown



## Droit aux indemnités de chômage à 60 ans

Par **colgal**, le **16/09/2009** à **14:50**

Bonjour,  
J'ai 59 ans. A 60 ans, j'aurai cotisé 80 trimestres. Si je suis licenciée, à cet âge, pourrais-je toucher les indemnités de chômage jusqu'à 65 ans. Merci pour la réponse.